

La remise des prix

Les prix seront remis lors des Journées nationales de 2020 à Seignosse (31 mars, 1^{er} et 2 avril) aux présidents des Fédérations départementales et des unions régionales présentes.

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur

www.generations-mouvement.org
espace adhérent - rubrique Concours et manifestations.

Ils devront parvenir à la Fédération nationale de préférence par courriel avant le **vendredi 27 novembre 2019**

- Courriel : actions@gmouv.org
- par la Poste :

Généralions Mouvement
Fédération nationale
Immeuble Luminem
19 rue de Paris - CS70050
93013 Bobigny Cedex

Les dossiers qui ne seraient pas remplis avec la version mise à jour 2020 ne seront pas acceptés.



Renseignements :

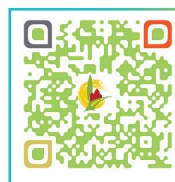
Votre fédération départementale



La Fédération nationale

Brigitte Bidaud 01 49 42 46 08
bbidaud@gmouv.org

www.generations-mouvement.org



Généralions Mouvement - Fédération nationale
Association reconnue d'utilité publique
Disposant de l'agrément des usagers
pour siéger dans les instances de santé publique
Immatriculée au registre des opérateurs de
voyages et de séjours n° IMO75100069
Responsabilité civile : Groupama
Paris Val-de-Loire
Garantie financière : n°4000711647/01
Groupama Assurances Crédit et caution
Immeuble Luminem - 19 rue de Paris -
CS70050 - 93013 Bobigny Cedex
tél. : 01 49 42 46 01
email : federation-nationale@gmouv.org

Ne pas jeter sur la voie publique



2019/2020

Généralions Actions Lien social et solidarité

Généralions Mouvement renouvelle, pour 2020, le concours *Généralions Actions*, en partenariat avec la Mutualité sociale agricole, sur le thème du lien social et de la solidarité.

En 2019, trente-cinq dossiers ont été reçus par la Fédération nationale et onze d'entre eux ont été retenus par le jury.

Pour 2020, les projets et actions s'articuleront autour de deux axes :

- 1- la lutte contre l'isolement
- 2- les liens intergénérationnels dans une dynamique d'animation du territoire.

Ces actions peuvent, bien entendu, se décliner dans différents domaines :

- culture
- activité physique
- liens entre les générations
- promotion de la santé
 - accès aux services
 - nouvelles technologies
 - ...



en partenariat
avec la



santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore



en faveur du lien social et de la solidarité

Qui peut concourir ?

- Toute association adhérente à Généralions Mouvement, quels que soient le nombre d'adhérents et le nombre d'habitants du territoire sur lequel l'action est déployée.
- Les clubs présenteront leur dossier à leur Fédération départementale qui organisera une présélection. Chaque Fédération départementale constitue son propre jury et établit son calendrier afin de pouvoir transmettre les dossiers retenus par elle à la Fédération nationale avant le 27 novembre 2020.

La composition du jury

- deux administrateurs de la Fédération nationale
- un administrateur de l'IFRA
- un représentant de la MSA
- une personnalité extérieure expert dans le domaine de l'action sociale
- un journaliste de media seniors

Les critères pris en compte par le jury

- action innovante et dynamique en direction des personnes âgées, des seniors mais aussi des plus jeunes visant à :
 - 1- rompre l'isolement et développer la solidarité
 - 2- créer de nouvelles relations entre les générations
- action créant une véritable dynamique dans les territoires
- action ayant fait l'objet de communication et remarquées par la presse
- action faisant l'objet d'une durée dans le temps
- action ayant des perspectives de développement justifiant l'attribution d'un prix.

Le jury accordera une attention particulière aux dossiers présentant un véritable atout pour les territoires en termes de cohésion, de dynamique et d'animation pour les faire vivre.

Actions primées

Le jury se laisse la possibilité de décerner un prix particulier, sans contrepartie financière, pour des actions méritant d'être valorisées mais ne répondant pas totalement à ses critères (par ex : prix spécial partenariat avec la MSA, prix d'encouragement du jury).

La dotation

Les lauréats recevront un chèque compris entre 600 et 1 000 €.

Parmi ces lauréats, l'un d'entre eux recevra, en plus, le prix Coup de Cœur doté de 500 € supplémentaire.

La communication

presse

article dans *Tambour battant*

bulletins départementaux

site internet de la Fédération nationale et des Fédérations départementales

BIMSA